Le Maire pilote de la prévention de la délinquance

OBJECTIFS:

- Connaître les prérogatives du Maire en matière de prévention de la délinquance
- Maîtriser les outils et les dispositifs existants
- Identifier les leviers et stratégies les plus appropriés en fonction des spécificités de son territoire

PROGRAMME:

Le cadre légal et l'organisation de la sécurité en France

- La Loi du 5 mars 2007 et le rôle du Maire
- Les instances de travail au niveau territorial : Conseils Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance et Conseils Intercommunaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance, groupes thématiques, cellules de veille
- Les schémas locaux de tranquillité publique

Les pouvoirs de police du maire

- Les pouvoirs de police judiciaire et les pouvoirs de police administrative
- Les missions prévues par la loi : maintien de l'ordre, sûreté, sécurité publique et salubrité publique
- L'articulation entre sécurité publique, tranquillité publique et prévention de la délinquance

Les moyens d'action du maire en matière de prévention de la délinquance

- L'appui de la prévention spécialisée et le travail d'intérêt général
- Les intervenants sociaux en commissariat de police et en brigade de gendarmerie
- La médiation sociale en matière de tranquillité publique

2 journées

Elu.e.s, agents et cadres des collectivités territoriales, salarié.e.s du secteur privé

CONTACT INSCRIPTION:

M. Gregoire CARON
Directeur développement
inscription@iepp.fr

Demande de devis